AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0525
FR0013506730-FS0225

20 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 11 516 870 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALLOUREC sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 238 084 623 actions représentant 233 993 941 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.